



No de résolution
ou annotation

Procès-verbal du Conseil de la Municipalité de Saint-Félix-de-Kingsey

PROVINCE DE QUÉBEC MRC DE DRUMMOND MUNICIPALITÉ DE SAINT-FÉLIX-DE-KINGSEY

Procès-verbal de la séance ordinaire de la Municipalité de Saint-Félix-de-Kingsey, tenue publiquement le 3 octobre 2022, à 20 h 00, à la salle du conseil municipal, située au 6115-A, rue Principale, Saint-Félix-de-Kingsey.

Monsieur le maire, Sylvain Cormier, préside cette séance.

Les conseillers suivants sont présents, tous formant quorum :

Monsieur Sylvain Cormier	Maire	
Monsieur Simon Lauzière	conseiller	siège 3
Madame Marie Gauvin	conseillère	siège 4
Monsieur Mario Lemire	conseiller	siège 5
Monsieur Jean-François De Plaen	conseiller	siège 6

Monsieur Alexandre Côté, directeur général et greffier-trésorier est également présent.

1 OUVERTURE DE LA SÉANCE

MONSIEUR LE MAIRE DÉCLARE LA SÉANCE OUVERTE À 20H00

2. ADOPTION DE L'ORDRE DU JOUR

212-10-2022

L'ordre du jour, préparé par le directeur général et greffier-trésorier, est soumis aux membres du conseil municipal pour adoption.

Sur proposition de la conseillère Mme Marie Gauvin, appuyée par le conseiller M. Mario Lemire, il est résolu à l'unanimité des conseillers d'adopter l'ordre du jour avec un ajout à 12.2 .

3.1 PROCÈS-VERBAUX - ADOPTION

213-10-2022

ATTENDU QU'une copie du procès-verbal de la séance du conseil municipal de Saint-Félix-de-Kingsey tenue le 6 septembre 2022 a été remise à chaque membre du conseil dans les délais prévus au code municipal, celui-ci est soumis pour approbation;

EN CONSÉQUENCE, sur proposition de Mme Marie Gauvin appuyée par M. Simon Lauzière, il est résolu à l'unanimité des conseillers que le greffier-trésorier soit dispensé de donner lecture des procès-verbaux et que celui-ci soit approuvé tel que soumis.



Procès-verbal du Conseil de la Municipalité de Saint-Félix-de-Kingsey

No de résolution
ou annotation

4. COMMUNIQUÉS ET CORRESPONDANCES

- CNESST mise à jour de l'équité salariale
- Proposition de service du SIUQ

5. ADMINISTRATION ET FINANCES

214-10-2022

5.1 ADOPTION DE LA POLITIQUE DE REMBOURSEMENT DES FRAIS NON-RÉSIDENTS POUR LES ACTIVITÉS DE LOISIRS

ATTENDU QUE le remboursement des frais de non-résident pour les activités de loisirs n'était pas encadré par une nouvelle politique;

ATTENDU QUE le directeur général a présenté un projet de politique de remboursement des frais de non-résidents pour les activités de loisirs et que celui-ci répond aux attentes du conseil et offre un meilleur encadrement pour le remboursement de ces frais à nos citoyens;

Proposé par le conseiller M. Mario Lemire et appuyée par le conseiller M. Simon Lauzière,

QUE le conseil de la municipalité de Saint-Félix-de-Kingsey adopte la politique de remboursement des frais de non-résidents pour les activités de loisirs;

QUE la politique entre en vigueur rétroactivement au 1er mai 2022;

Que le remboursement sera de maximum de 250 \$ par adulte ou par enfant, et ce, 2 fois annuellement maximum.

Que le remboursement ne vise que les frais payés pour la prime de non-résidents

QUE celui-ci soit déposé sur le site internet de la Municipalité ainsi qu'au bureau municipal pour consultation des citoyens.

Adoptée à l'unanimité des conseillers présents.

215-10-2022

5.2 ADOPTION DU RÈGLEMENT 617-3 MODIFIANT LE RÈGLEMENT 617 RELATIF À UNE DÉPENSE ET UN EMPRUNT EN VUE DE FINANCER DES TRAVAUX DE VOIRIE DE LA TECQ

Considérant qu'il y a lieu d'annuler le règlement 617 relatif aux projets de travaux de voirie se résumant comme suit :

No projet 64-49005-01 2019 = rues Provencher, Lafond, 3e rang,
8e rang, route Talbot et chemin du Plateau 314 222 \$;

No projet 64-49005-02 2020 = rues Provencher, Lafond, 3e rang,
8e rang, route Talbot et chemin du Plateau 295 737 \$;

No projet 64-49005-03 2021 = rues Provencher, Lafond, 3e rang,
8e rang, route Talbot et chemin du Plateau 249 000\$;



No de résolution
ou annotation

Procès-verbal du Conseil de la Municipalité de Saint-Félix-de-Kingsey

Puisque lesdits projets ont été financés à même les fonds de la municipalité.

Considérant que ce règlement décrète complètement l'annulation du pouvoir d'emprunt de 858 959 \$;

Considérant que l'avis de motion du présent règlement a été dûment donné en même temps que le dépôt du projet de règlement lors de la séance ordinaire du conseil tenue le 6 septembre 2022.

En conséquence, il est proposé par M. Jean-François De Plaen, appuyé par M. Mario Lemire et résolu à l'unanimité des conseillers présents d'approuver le projet de règlement 617-3 modifiant le règlement 617.

Copie de ce règlement étant disponible au bureau municipal

216-10-2022

5.3 ADOPTION DU RÈGLEMENT 617-2 MODIFIANT LE RÈGLEMENT 617-1 RELATIF À UNE DÉPENSE ET UN EMPRUNT EN VUE DE FINANCER LES TRAVAUX DU CHEMIN CASSIN

Considérant qu'il y a lieu d'annuler le règlement 617-1 relatif au projet de travaux de voirie du chemin Cassin puisque ledit projet a été financé à même les fonds de la municipalité;

Considérant que ce règlement décrète complètement l'annulation du pouvoir d'emprunt de 120 000 \$;

Considérant que l'avis de motion du présent règlement a été dûment donné en même temps que le dépôt du projet de règlement lors de la séance ordinaire du conseil tenue le 6 septembre 2022.

En conséquence, il est proposé par Mme Marie Gauvin, appuyé par M. Simon Lauzière et résolu à l'unanimité des conseillers présents d'approuver le projet de règlement 617-2 modifiant le règlement 617-1.

Copie de ce règlement étant disponible au bureau municipal

217-10-2022

5.4 PROJET DE TRANSPORT COLLECTIF SUR LE TERRITOIRE DE LA MRC

Information reçue de la MRC à l'effet d'une réflexion afin de mettre sur pied un service de transport collectif sur le territoire de la MRC.

Considérant que le projet de transport collectif permettrait de briser l'isolement;

Considérant que le projet réduirait le fardeau fiscal des ménages;

Considérant que le projet favorise l'utilisation du transport en commun;

Il est donc proposé par Mme Marie Gauvin et appuyée par M. Simon Lauzière et résolu à l'unanimité des conseillers, d'informer la MRC de l'intérêt de la municipalité de Saint-Félix-de-Kingsey à ce que la MRC étudie davantage le projet avant de prendre une décision.



Procès-verbal du Conseil de la Municipalité de Saint-Félix-de-Kingsey

No de résolution
ou annotation

218-10-2022

5.5 DEMANDE D'AIDE FINANCIÈRE DE L'ORGANISME PARTENAIRES 12-18

Demande d'aide financière formulée par l'organisme Partenaires 12-18 en lien avec l'activité qui a eu lieu le 24 juin dernier. Le Conseil est favorable d'accorder une aide financière de fonctionnement à l'organisme.

Par conséquent il est proposé par Mme Marie Gauvin et appuyée par M. Mario Lemire et résolu à l'unanimité des conseillers d'accepter la demande d'aide financière et d'accorder un montant de 200 \$ pour une aide au fonctionnement général de l'organisme Partenaires 12-18 de la MRC de Drummond.

219-10-2022

5.6 DEMANDE DE COMMANDITE FORMULÉE PAR LES CHEVALIERS DE COLOMB, CONSEIL 7619

Demande de commandite formulée par les Chevaliers de Colomb, conseil 7619, afin de participer à l'achat des airs de jeux de l'école Saint-Félix au montant de 200 \$.

Sur proposition de M. Mario Lemire et appuyée par Mme Marie Gauvin, il est résolu à l'unanimité des conseillers d'accorder la commandite au montant de 200 \$ afin de soutenir les activités des Chevaliers de Colomb dans leurs levées de fonds pour l'achat de modules de jeux à l'école Saint-Félix.

220-10-2022

5.7 DEMANDE DE COMMANDITE FORMULÉE PAR ST -FRANCIS VALLEY ASSOCIATION

Demande de commandite formulée par la St -Francis Valley relatif au 68^e concours de labour annuel au montant de 100 \$;

Le conseil est favorable à la demande;

Par conséquent, il est proposé par M. Simon Lauzière et appuyée par M. Mario Lemire, qu'il est résolu à l'unanimité des conseillers d'accorder la commandite au montant de 100 \$ afin de soutenir l'activité du 68^e concours de labour annuel.

221-10-2022

5.8 PRÉSENTATION ET ADOPTION DES COMPTES ET DES REVENUS DE SEPTEMBRE 2022

COMPTES À PAYER

74 942,89 \$

ATTENDU que les élus ont étudié attentivement les détails des dépenses et transmis les questions au directeur général avant le vendredi précédant la séance et que ce dernier a répondu à leur satisfaction;

En conséquence,

Il est proposé par M. Mario Lemire, appuyée par M. Simon Lauzière,



No de résolution
ou annotation

Procès-verbal du Conseil de la Municipalité de Saint-Félix-de-Kingsey

Il est résolu,

QUE le rapport détaillé des revenus et des dépenses pour le mois de septembre 2022, soumis par le directeur général et greffier-trésorier, soit accepté tel que présenté et qu'il soit autorisé à payer lesdites dépenses.

6 SÉCURITÉ INCENDIE

6.1 DÉPÔT DU RAPPORT DU SERVICE INCENDIE

Pour le mois de septembre 9 appels, dont 6 appels de premier répondant et 3 entraides pour alarme incendie.

222-10-2022

6.2 DEMANDE D'ADHÉSION DE NOTRE-DAME-DU-BON-CONSEIL VILLAGE/ENTENTE DE FOURNITURE DE SERVICES RELATIVE À LA PROTECTION CONTRE LES INCENDIES

CONSIDÉRANT QUE la Municipalité de Notre-Dame-du-Bon-Conseil Village, par sa résolution numéro 2022-149 adoptée le 15 août 2022, désire adhérer à l'Entente de fourniture de services relative à la protection contre les incendies intervenue entre les municipalités de Chesterville, Danville, Kingsey Falls, Saint-Camille, Saint-Claude, Saint-Félix-de-Kingsey, Sainte-Clotilde-de-Horton, Tingwick et Warwick ainsi que la Régie Intermunicipale Incentraide, la Régie intermunicipale d'Incendie des 3 Monts et le Service de Sécurité Incendie de la MRC de l'Érable et en accepte les conditions d'adhésion;

CONSIDÉRANT QUE l'entente prévoit que chaque municipalité puisse fournir, aux mêmes conditions, des ressources pour répondre à toute demande d'entraide ponctuelle pour le secours et le combat des incendies d'une autre municipalité;

CONSIDÉRANT QUE la municipalité de Saint-Félix-de-Kingsey est favorable à l'adhésion de la Municipalité de Notre-Dame-du-Bon-Conseil Village dans un esprit de rencontrer les exigences prévues au Schéma de couverture de risques en sécurité incendie tout en réduisant le coût des entraides à un niveau raisonnable;

CONSIDÉRANT QUE, selon l'article 22 de ladite entente, toute autre municipalité désirant adhérer à la présente entente pourra le faire conformément aux dispositions de l'article 469.1 de la Loi sur les cités et villes et de l'article 624 du Code municipal du Québec, sous les conditions suivantes :

A-Elle obtient le consentement unanime des municipalités déjà parties à l'entente;

B- Elle accepte les conditions d'adhésion dont les municipalités pourraient convenir entre elles sous la forme d'une annexe à la présente entente;

C- Toutes les municipalités autorisent par résolution cette annexe;

EN CONSÉQUENCE, il est proposé par le conseiller M. Jean-François De Plaen et résolu à l'unanimité des conseillers :



Procès-verbal du Conseil de la Municipalité de Saint-Félix-de-Kingsey

No de résolution
ou annotation

QUE la municipalité de Saint-Félix-de-Kingsey accepte la demande d'adhésion de la Municipalité de Notre-Dame-du-Bon-Conseil Village à l'Entente de fourniture de services relative à la protection contre les incendies entre les municipalités de Chesterville, Danville, Kingsey Falls, Saint-Camille, Saint-Claude, Saint-Félix-de-Kingsey, Sainte-Clotilde-de-Horton, Tingwick et Warwick ainsi que la Régie Intermunicipale Incentraide, la Régie intermunicipale d'Incendie des 3 Monts et le Service de Sécurité Incendie de la MRC de l'Érable, conformément à l'article 22 de ladite entente.

7. TRAVAUX PUBLICS ET DE VOIRIE

223-10-2022

7.1 SOUMISSION REÇUE POUR DES TRAVAUX DE FOSSÉS DANS LE RANG 5

Communication est donnée par le directeur général relatif à une estimation reçue de gré à gré, relatif à des travaux de fossés et des accotements du rang 5 dans les limites de la municipalité se résumant comme suit :

J. Noël Francoeur Inc.	Montant	21 000 \$ avant taxes
------------------------	---------	-----------------------

Sur proposition de M. Mario Lemire et appuyée par M. Jean-François De Plaen, il est résolu à l'unanimité des conseillers présents d'**approuver** le rapport du directeur général, de retenir les services de l'entreprise J. Noël Francoeur Inc. concernant les travaux des fossés et des accotements du rang 5 dans les limites de la municipalité au montant de 21 000 \$ taxes non incluses.

De plus, il est unanimement résolu d'autoriser M. Yves Letellier, pour et au nom de la municipalité de Saint-Félix-de-Kingsey, à intervenir à cet effet.

224-10-2022

7.2 SOUMISSIONS REÇUES POUR LE DÉNEIGEMENT DES DOMAINES POUR LA PROCHAINE SAISON 2022-2023

Communication est donnée du directeur général relativement à des soumissions de service reçues pour la prochaine saison hivernale se résumant comme suit :

J. Noël Francoeur Inc.	(2022-2023) 86 500 \$ av. taxes
------------------------	------------------------------------

Exc. Jocelyn Vincent Inc.	99 900 \$ av. taxes
---------------------------	---------------------

La plus basse soumission étant conforme, le directeur général recommande que le contrat soit accordé à J. Noël Francoeur Inc. au prix soumis pour le déneigement des domaines pour la prochaine saison hivernale.

Sur proposition de M. Simon Lauzière et appuyée par M. Jean-François De Plaen, il est résolu à l'unanimité des conseillers présents d'**accepter** la recommandation du directeur général, de retenir les services de l'entreprise J. Noël Francoeur Inc au prix soumis.



No de résolution
ou annotation

Procès-verbal du Conseil de la Municipalité de Saint-Félix-de-Kingsey

De plus, il est unanimement résolu d'autoriser M. Yves Letellier, pour et au nom de la municipalité de Saint-Félix-de-Kingsey, à intervenir à cet effet.

225-10-2022

7.3 SOUMISSION REÇUE POUR DES TRAVAUX DE PAVAGES DANS LES RUES DE LA MUNICIPALITÉ

Communication est donnée par le directeur général relatif à une estimation reçue de gré à gré, relatif à des travaux de réparations de pavages dans plusieurs rues et rangs (routes 1 et 2) de la municipalité se résumant comme suit :

Pavage Veilleux 11 224 \$ avant taxes

Sur proposition de M. Mario Lemire et appuyée par Mme Marie Gauvin, il est résolu à l'unanimité des conseillers présents d'**approuver** la communication du directeur général, de retenir les services de Pavage Veilleux concernant les travaux de pavages dans certains rangs et rues de la municipalité au montant de 11 224 \$ taxes non incluses.

De plus, il est unanimement résolu d'autoriser M. Yves Letellier, pour et au nom de la municipalité de Saint-Félix-de-Kingsey, à intervenir à cet effet.

226-10-2022

7.4 SOUMISSION REÇUE POUR LE PAVAGE À L'INTERSECTION DU RANG 3 ET 4 ET DU RANG 7

Communication est donnée par le directeur général relatif à une estimation reçue de gré à gré, relatif à des travaux de pavages à l'intersection du rang 3 et 4 et du rang 7 dans les limites de la municipalité se résumant comme suit :

Pavage Veilleux 20 110 \$ avant taxes

Sur proposition de M. Simon Lauziere et appuyée par M. Jean-François De Plaen, il est résolu à l'unanimité des conseillers présents d'**approuver** la communication du directeur général, de retenir les services de Pavage Veilleux concernant les travaux de pavages à l'intersection du rang 3 et 4 et du rang 7 dans les limites de la municipalité au montant de 20 110 \$ taxes non incluses.

De plus, il est unanimement résolu d'autoriser M. Yves Letellier, pour et au nom de la municipalité de Saint-Félix-de-Kingsey, à intervenir à cet effet.

8. HYGIÈNE DU MILIEU

227-10-2022

8.1 SOUMISSIONS REÇUES POUR LES VIDANGES DES FOSSES SEPTIQUES POUR LES SAISONS 2023-2024

Communication est donnée du directeur général relativement à des soumissions reçues suite à un appel d'offres pour les vidanges des fosses septiques pour 2 ans se résumant comme suit :



No de résolution
ou annotation

Procès-verbal du Conseil de la Municipalité de Saint-Félix-de-Kingsey

(2023-2024)

Enviro 5	19 536,50 \$ av. taxes	185,37 \$/sélective 222,35 \$/totale
Beauregard Fosse Septique	23 396 \$ av. taxes	218,79 \$/sélective 279,47 \$/totale

La plus basse soumission étant conforme, le directeur général recommande que le contrat soit accordé à Enviro 5 au prix soumis.

Sur proposition du conseiller M. Jean-François De Plaen et appuyée par Mme Marie Gauvin, il est résolu à l'unanimité des conseillers d'**accepter** la proposition reçue de l'entreprise Enviro 5 pour un période de 2 ans (2023-2024) au prix soumis de 185,37 \$ pour une vidange sélective et de 222,35 \$ pour une vidange totale.

De plus, il est unanimement résolu d'autoriser M. Alexandre Côté, pour et au nom de la municipalité de Saint-Félix-de-Kingsey, à intervenir à cet effet.

9. AMÉNAGEMENT ET URBANISME

228-10-2022

9.1 RAPPORT MENSUEL DES ACTIVITÉS – INSPECTION EN BÂTIMENT
13 demandes de permis et certificats, une valeur approx. de 735 000 \$.

229-10-2022

9.2 DEMANDE DE DÉROGATION MINEURE POUR LE 1173, RUE HOULE

Les membres du conseil municipal prennent en considération une demande de dérogation mineure formulée concernant l'immeuble situé au numéro, 1173 rue Houle, et ayant pour objet :

- a) -De rendre conforme la marge avant du bâtiment principal existant à 9,92 mètres alors que le règlement 547 exige une distance minimale de 10 mètres
- b) -De rendre conforme la marge latérale gauche du bâtiment principal à 1,92 mètre alors que le règlement 547 exige une distance minimale de 2 mètres

Après avoir pris connaissance de l'avis donné par le Comité consultatif d'urbanisme de la Municipalité de Saint-Félix-de-Kingsey, informant le conseil municipal que la demande devrait être acceptée.

La parole est donnée à toute personne désirant se faire entendre comme annoncé à l'avis publié.

Sur proposition du conseiller M. Jean-François De Plaen, appuyée par la conseillère Mme Marie Gauvin;

Il est résolu à l'unanimité des conseillers présents d'**accepter** la dérogation mineure comme demandée.

10. LOISIRS ET CULTURE



No de résolution
ou annotation

Procès-verbal du Conseil de la Municipalité de Saint-Félix-de-Kingsey

11. SUJETS DIVERS

11.1 La prochaine réunion régulière du Conseil municipal aura lieu le lundi 7 novembre 2022, dès 20 h, au lieu habituel des rencontres, à la salle Desjardins située au 6115 A, rue Principale, Saint-Félix-de-Kingsey.

230-10-2022

11.2 DEMANDE D'AIDE FINANCIÈRE – NOËL DES ENFANTS 2022

CONSIDÉRANT QUE l'activité « Noël des enfants » aura lieu cette année;

CONSIDÉRANT QUE le comité de l'activité a adressé une demande de soutien financier au Conseil municipal;

CONSIDÉRANT QUE ce soutien financier contribuera à la présentation d'un spectacle magique, suivi par l'arrivée du Père Noël, ainsi que des activités amusantes telles que le maquillage, des jeux gonflables et la remise de cadeaux et d'une collation;

EN CONSÉQUENCE,

Sur proposition de M. Le maire

Appuyée par M. Mario Lemire

Il est résolu à l'unanimité des élus présents

QUE la Municipalité de Saint-Félix-de-Kingsey accorde une aide financière d'un montant de 900 \$ pour le Noël des enfants 2022, organisé par le comité du Noël des enfants.

12. RAPPORT DES ÉLUS

231-10-2022

12.1 PERMANENCE D'UN CADRE AU POSTE DE DIRECTEUR GÉNÉRAL

Communication est donnée d'un rapport de M. Le maire Sylvain Cormier et du comité des ressources humaines, relatif à la nomination, sur une base permanente, de M. Alexandre Côté au poste de **directeur général greffier-trésorier** au sein de la direction générale.

Considérant le lien privilégié entre le poste de maire et de la direction générale quasi quotidienne, le maire tient à souligner que M. Alexandre Côté atteint avec succès les objectifs que la municipalité avait fixés et qu'a bien des égards les a même surpassés.

Le maire M. Sylvain Cormier est honoré de proposer la résolution et appuyée par Mme Marie Gauvin, il est résolu à l'unanimité des élus d'approuver la communication du maire et du comité des ressources humaines et de procéder à la nomination, sur une base permanente, de Alexandre Côté au poste de **directeur général et greffier trésorier** au sein de la direction générale à compter de ce jour et ce, aux termes d'une période de probation satisfaisante.



No de résolution
ou annotation

Procès-verbal du Conseil de la Municipalité de Saint-Félix-de-Kingsey

13. PÉRIODE DE QUESTIONS

Vient ensuite la période des questions au cours de laquelle M. André Tanguay formule diverses questions et reçoit les réponses de la part du maire, M. Sylvain Cormier. Une pétition est également déposée.

232-10-2022

14. LEVÉE DE LA SÉANCE

Considérant que tous les points à l'ordre du jour ayant été étudiés et discutés;
En conséquence,
il est proposé par le conseiller M. Simon Lauzière
et résolu,

QUE la séance soit levée à 21h10

Adoptée à l'unanimité des conseillers

Monsieur Sylvain Cormier
Maire

Alexandre Côté
Directeur général et
greffier-trésorier